



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1637

Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de 4 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (Dumont, Ginkgo, Suchet, Duvivier) - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 02267001 « EAJE îlot Suchet - Acquisition et aménagement », n° 07321001 « EAJE PUP Ginkgo - Acquisition et aménagement », n° 07323001 « EAJE PUP Duvivier Cronstadt - Acquisition et aménagement », et n° 08312001 « EAJE Dumont - Acquisition et aménagement » - Affectation d'une partie des AP n° 2015-1 et 2021-1, programme 00002

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1637 - ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE 4 ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (DUMONT, GINKGO, SUCHET, DUVIVIER) - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE - LANCEMENT DES OPERATIONS N° 02267001 « EAJE ILOT SUCHET - ACQUISITION ET AMENAGEMENT », N° 07321001 « EAJE PUP GINKGO - ACQUISITION ET AMENAGEMENT », N° 07323001 « EAJE PUP DUVIVIER CRONSTADT - ACQUISITION ET AMENAGEMENT », ET N° 08312001 « EAJE DUMONT - ACQUISITION ET AMENAGEMENT » - AFFECTATION D'UNE PARTIE DES AP N° 2015-1 ET 2021-1, PROGRAMME 00002 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon 2021-2026, comprenant les projets :

- 2e Acquisition et aménagement d'une nouvelle crèche - Projet ICF - îlot Suchet ;
- 7e PUP Ginkgo - Nouvel EAJE ;
- 7e PUP Duvivier Cronstadt - Nouvel EAJE ;
- 8e EAJE Dumont - Acquisition et aménagement.

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont « Aménagements Enfance 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00002 et « Aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 00002.

Le plan PPI 2021-2026 de la Ville de Lyon incarne la transition écologique, sociale et démocratique et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété. Pour répondre à cet engagement il convient d'externaliser la maîtrise d'ouvrage de certains équipements, dont la conception et la réalisation ne présentent pas de complexité.

L'objectif fixé par la collectivité est la réalisation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage sous la forme d'un marché global couvrant quatre sites, pour un total de 180 berceaux, avec un engagement de respect des calendriers spécifiques à chacun d'entre eux. L'opération, objet du mandat, concerne les travaux d'aménagements des volumes sur les sites suivants :

- EAJE îlot Suchet, situé rue Collonge à Lyon 2^{ème} (48 berceaux) ;
- EAJE PUP Ginkgo, situé rue Oum Kalthoum à Lyon 7^{ème} (48 berceaux) ;
- EAJE PUP Duvivier Cronstadt, situé à Lyon 7^{ème} (36 berceaux) ;

- EAJE Dumont, situé impasse Dumont, à Lyon 8^{ème} (48 berceaux).

Ces quatre opérations de travaux d'aménagements intérieurs seront réalisées dans des volumes acquis par la Ville de Lyon, en état futur d'achèvement.

Les programmes de travaux dont les objectifs sont identiques respecteront le cahier des charges techniques et fonctionnelles en vigueur à la Ville de Lyon, et les objectifs particuliers relatifs à la transition écologique.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est fixée à 5 600 000 euros toutes dépenses confondues (valeur novembre 2021) mobilier inclus. En prévision, elle est décomposée, comme suit :

- 1 310 000 €TDC pour l'EAJE Suchet ;
- 1 550 000 €TDC pour l'EAJE du PUP Ginkgo ;
- 1 430 000 €TDC pour l'EAJE du PUP Duvivier Cronstadt ;
- 1 310 000 €TDC pour l'EAJE impasse Dumont.

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de lancer un avis d'appel à la concurrence pour attribuer un mandat de maîtrise d'ouvrage.

Par ce marché, le titulaire agira au nom et pour le compte de la Ville afin de passer les marchés publics de maîtrise d'œuvre pour les quatre sites, dans le cadre défini aux articles L. 2422-5 et suivants du code de la commande publique, ainsi que les marchés d'études, de prestations et de travaux, nécessaires à la réalisation des opérations.

Le titulaire sera également chargé de ce qui a trait au respect de l'engagement de performance énergétique.

Les travaux sont prévus séparément sur chacun des sites, avec des périodes de réalisation qui seront différentes d'un site à l'autre.

Il est entendu que toutes les étapes préalables (études, consultations, et travaux) à la mise à disposition des sites seront réalisées. À ce titre, les dates de leur mise à disposition sont fixées au :

- 02/07/2024 pour l'EAJE Dumont ;
- 02/01/2025 pour l'EAJE Suchet ;
- 28/10/2025 pour l'EAJE du PUP Ginkgo ;
- 02/01/2026 pour l'EAJE du PUP Duvivier Cronstadt.

Les missions principales du mandataire sont celles définies à l'article L 2422-6 du code de la commande publique :

- définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les opérations de travaux d'aménagements des volumes seront étudiées et exécutées ;
- préparation du choix, établissement, signature et gestion des marchés des maîtres d'œuvre ;
- préparation du choix, établissement, signature et gestion des marchés des entreprises chargées des travaux ;
- préparation du choix, établissement, signature et gestion des contrats des différents prestataires nécessaires à la réalisation des ouvrages : assureurs dommage ouvrage,

contrôleurs techniques, coordonnateurs en matière de sécurité et protection de la santé, et autres prestations et fournitures nécessaires à la réalisation des ouvrages ;

- approbation des études de conception (avant-projets et projets) ;
- versement des rémunérations des prestataires ;
- réceptions des ouvrages.

L'opération « EAJE îlot Suchet - Acquisition et aménagement » n° 02267001, estimée à 2 810 000 € y compris l'acquisition qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, est à financer par affectation d'une partie de l'AP « Aménagements Enfance 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00002.

L'opération « EAJE PUP Ginkgo - Acquisition et aménagement » n° 07321001, estimée à 3 150 000 € y compris l'acquisition qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, est à financer par affectation d'une partie de l'AP « Aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00002.

L'opération « EAJE PUP Duvivier Cronstadt - Acquisition et aménagement » n° 07323001, estimée à 2 630 000 € y compris l'acquisition qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, est à financer par affectation d'une partie de l'AP « Aménagements EAJE 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00002.

L'opération « EAJE Dumont - Acquisition et aménagement » n° 08312001, estimée à 2 616 132 € y compris l'acquisition qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, est à financer par affectation d'une partie de l'AP « Aménagements Enfance 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00002.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1111-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article L 2511-3 ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de quatre établissements d'accueil de jeunes enfants Dumont, Suchet, Ginkgo et Duvivier Cronstadt ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des opérations « EAJE îlot Suchet - Acquisition et aménagement » n° 02267001, « EAJE PUP Ginkgo - Acquisition et aménagement » n° 07321001, « EAJE PUP Duvivier Cronstadt - Acquisition et aménagement » n° 07323001, « EAJE Dumont - Acquisition et aménagement » n° 08312001 est approuvé. Elles seront financées respectivement par affectation d'une partie de l'AP « Conservation du patrimoine enfance 2021-2026 » n° 2021-1, programme 00002.

- 2- Le lancement de la consultation pour l'attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux d'aménagements intérieurs des EAJE Suchet, Ginkgo, Duvivier et Dumont, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur les programmes, AP, opérations suivantes et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 213, 4221 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Année	Répartition par ensemble immobilier			
	EAJE SUCHET programme n° 00002 AP n° 2015-1 Opération n° 02267001	EAJE GINKGO programmes n° 00002 AP n° 2021-1 opération n° 07321001	EAJE DUVIVIER CRONSTADT Programme n° 00002 AP n° 2021-1 opération n° 07323001	EAJE DUMONT programme n° 00002 AP n° 2015-1 opération n° 08312001
2022	650 000 €	690 000 €	50 000 €	843 679,20 €
2023	650 000 €	370 000 €	410 000 €	1 048 396,20 €
2024	1 050 000 €	740 000 €	460 000 €	554 056,60 €
2025	430 000 €	1 150 000 €	1 630 000 €	144 000,00 €
2026	30 000 €	200 000 €	80 000 €	26 000,00 €

- 5- Pour la mise en œuvre de ces opérations, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier des subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions y compris le FEDER, le FSE, la CAF ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET